

Conditions Générales d'Utilisation de l'espace Client A2P courtage

1. Introduction

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après CGU) régissent les relations entre A2P courtage et

le Client concernant l'abonnement au service de l'espace client pour lequel un compte sera créé par A2P courtage lors de la souscription d'un Contrat proposé et géré par lui.

Notons que sont également concernés l'ensemble des clients du cabinet avant la mise en place de cette solution.

Ces CGU ont pour objet de définir les modalités et conditions d'utilisation de l'Espace Client. Par son usage de l'Espace Client, le Client accepte les présentes CGU.

Elles pourront être modifiées par A2P courtage unilatéralement, à tout moment et sans préavis, notamment en raison du caractère évolutif des fonctionnalités de cet Espace Client ou du fait de la modification ou de l'entrée en vigueur d'un texte législatif ou réglementaire.

Ce service entrant en vigueur en date du 01 février 2025 les clients présents au sein du cabinet lors du déploiement de l'espace client seront donc tous concernés par la création de l'espace et relèveront des présentes CGU.

Il est précisé que :

Pour les Clients concernés par l'offre A2p courtage, l'accès à l'Espace Client se fait via le site :

<https://a2pcourtage.j-doc.com/>

2. Définitions

Client : personne morale ou physique, ayant accepté les présentes Conditions Générales d'Utilisation, titulaire d'un ou plusieurs Contrat(s), en vigueur pour la fourniture d'offre(s) assurantielle, souscrite(s) auprès de A2p courtage. Il est précisé qu'en fonction du type de contrat et de la qualité du souscripteur, ce dernier pourra avoir accès à plusieurs espaces clients fusionnés.

Données d'identification : ensemble des informations que le Client doit fournir lors de l'accès à son compte dans l'Espace Client afin de permettre son identification.

Espace Client : service proposé par A2P courtage, exclusivement disponible par internet depuis les sites dédiés et permettant d'avoir accès aux fonctionnalités décrites à l'article 4 des présentes conditions.

Service : ensemble des fonctionnalités disponibles dans l'Espace Client.

3. Objet

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation ont pour objet de définir les règles dans lesquelles le Client, ayant un compte sur l'Espace Client de A2P courtage, bénéficie et utilise le Service mis à sa disposition par A2P courtage. L'utilisation de l'Espace Client est subordonnée à la lecture, à l'acceptation et au respect de ces conditions.

Le Client déclare donc avoir pris connaissance de l'ensemble des caractéristiques et conditions d'utilisation de l'Espace Client et avoir accepté les présentes Conditions Générales d'Utilisation. Les dispositions des présentes complètent les Conditions Générales et Particulières du Contrat souscrit par le Client.

4. Fonctionnalités de l'Espace Client

Disponible depuis internet via un identifiant fourni par A2P courtage et un mot de passe personnel choisi par le Client après la souscription, l'Espace Client fournit moyennant tarification au Client, pour la consultation des contrats d'assurance auxquels il est abonné, un accès sécurisé et personnalisé (7j/7) et 24 sur 24 à toutes les fonctionnalités de l'Espace Client et notamment :

- Visualisation et consultation, des documents pré contractuels
 - Visualisation et consultation des conditions générales et particulières des contrats souscrits
 - Visualisation et consultation des attestations d'assurances et madelin
 - Visualisation et consultations et visualisations des factures
- et tous documents relatifs à la souscription ou gestion du contrat

5. Accès au Service

L'inscription au Service est automatique pour tout les Client ayant reçu un e-mail de A2P courtage lui permettant de créer son compte.

Pour pouvoir accéder à l'Espace Client, le Client doit disposer d'un équipement, tel qu'un ordinateur ou une tablette, voire smartphone et de moyens de télécommunications lui permettant de se connecter au Service, les frais en résultant restant à sa charge. Le Client doit aussi disposer d'une adresse e-mail et d'un numéro de téléphone portable.

Une fois le Service accessible au Client, celui-ci peut l'utiliser aussi souvent et aussi longtemps qu'il le souhaite.

Un client ne disposant plus d'aucun contrat géré par A2P courtage a la possibilité de demander à A2P courtage la suppression de son compte sur internet (espace client) . Cette demande prendra effet au 31 décembre suivant la résiliation du dernier contrat en gestion chez A2P courtage.

7. Obligations et responsabilité de A2p courtage

A2P courtage s'engage à mettre en œuvre les moyens adaptés étant à sa disposition afin d'assurer au Client le meilleur accès au Service. L'accès au site est assuré 7j/7 et 24h/24 sauf survenance d'un cas de force majeure ou assimilé, et sous réserve des éventuelles pannes et interventions de maintenance et de mise à jour nécessaires au bon fonctionnement du site. Le Client est donc prévenu que le Service pourra être momentanément suspendu autant de fois que nécessaire et sans préavis, A2p courtage s'engageant à faire ses meilleurs efforts pour procéder aux opérations de maintenance et de mises à jour en-dehors des heures de forte affluence.

A2P courtage ne saurait voir sa responsabilité engagée en raison de la survenance de tout dommage, direct ou indirect, matériel ou immatériel, résultant de l'impossibilité du Client d'accéder à l'Espace Client, et ce quelle que soit la durée d'indisponibilité. A2p courtage ne garantit pas l'exactitude, l'exhaustivité ni la fiabilité des informations fournies au Client via l'Espace Client. En outre, A2p courtage ne garantit pas que le Service sera exempt de toute erreur.

A2P courtage ne peut voir sa responsabilité engagée au titre de la prise de décision résultant de la consultation de l'Espace Client qui relève de la seule responsabilité du Client. De même, A2p courtage ne peut voir sa responsabilité engagée pour des actes de Clients et/ou de tiers qui ne respecteraient pas les présentes Conditions Générales d'Utilisation.

8. Tarification

Le service d'accès à l'espace client du cabinet A2P courtage sera facturé **annuellement et sera réglé via Mandat sepa** (qui sera fourni en annexe, (aucun fractionnement possible) et aura comme échéance anniversaire le 1^{er} février de chaque année civile. Notons que les tarifs ci dessous sont annuels.

- Accès individuel réservé à la SEULE détention d'un SEUL contrat d'assurance emprunteur : 8€ TTC
- Accès individuel au souscripteur personne physique d'au moins un contrat d'assurance et ce quelque soit le nombre de contrats d'assurance : 12€ TTC.
- Accès individuel au souscripteur personne morale HORS SCI d'au moins un contrat d'assurance et ce quelque soit le nombre de contrats d'assurance : 15€ TTC.
- Accès individuel au souscripteur personne physique ET gérant d'une ou plusieurs personnes morales (unipersonnelle) du contrat d'assurance et ce quelque soit le nombre de contrats d'assurance: 15€ TTC.
- Accès individuels aux co- gérant d'une ou plusieurs personnes morales (pluri personnel) du contrat d'assurance et ce quelque soit le nombre de contrats d'assurance: 18€ TTC. Si l'un des co-gérant possède un contrat « personnel » il sera redevable d'un abonnement dérogatoire supplémentaire de 8€ TTC.

Une proratisation de 50 % en 1ere année sera effectuée en cas de souscription d'un premier contrat au sein d'A2p courtage après le 1^{er} août de chaque année

En cas de rejet du mandat sépa (opposition, compte bloqué, absence de provision ou autre raison) une pénalité forfaitaire de 20€ sera dû et rajouté au principal. En cas de nouveau rejet une nouvelle pénalité forfaitaire de 50€ sera due.

9. Données personnelles

La seule donnée personnelle supplémentaire éventuellement recueillie afin de permettre au Client d'accéder à son compte est l'adresse mail de contact fournie par le Client lui même.

Les données personnelles déjà présentes sur l'Espace Client lors de la création de son compte ont été collectées par A2P courtage, responsable du traitement, lors de la souscription de son ou ses Services de souscription de contrats d'assurances et sont essentielles à la finalité du traitement, à savoir la bonne exécution et gestion du ou des dit(s) Contrat(s) du Client. Il peut s'agir notamment des nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse complète, numéros de téléphone fixe et portable, email, coordonnées bancaires. Ces données sont traitées par A2P courtage dans le cadre des Services souscrits. Elles sont conservées durant dix (10) ans à compter de la résiliation du Contrat quelle qu'en soit la raison (résiliation, impayé...).

A2P courtage informe ses clients que, conformément à la Loi pour la confiance dans l'économie numérique de 2004, elle a l'obligation de collecter et de conserver pendant un (1) an les données de connexion et d'identification de ses Clients utilisant le Service via internet, ces dernières devant être transmises aux autorités compétentes à première demande.

Les données recueillies par A2P courtage le sont dans le respect des règles édictées par le

Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en application le 25 mai 2018. Elles ne sont transmises qu'aux sous-traitants agréés préalablement par A2P courtage et ne font pas l'objet de revente à des tiers. Les sous-traitants de A2P courtage sont situés principalement en France mais certains partenaires peuvent se situer dans l'Union Européenne. A2P courtage reste garant de la confidentialité, de l'intégrité et de la sécurité de ces données et s'assure que ses sous-traitants apportent les mêmes garanties.

Outre la possibilité laissée au Client d'exercer ses droits directement via son compte sur l'Espace Client, celui-ci peut, en vertu du RGPD et de la Loi « Informatique et Libertés », et en justifiant préalablement de son identité, bénéficier d'un droit d'accès, et selon le contexte, de rectification et d'opposition, et d'un droit à la limitation, à l'effacement et à la portabilité de ses données, à exercer auprès du Délégué à la Protection des Données (DPO) de A2P courtage – 10 cours berriat– 38 000 Grenoble.

A2P courtage s'engage à répondre à toute sollicitation dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception d'une demande complète et valide. Au besoin, ce délai peut être prolongé de deux (2) mois compte tenu de la complexité et/ou du nombre de demandes. A2P courtage informe également le Client qu'il a la possibilité d'effectuer une réclamation auprès de la CNIL, autorité de contrôle. Pour plus d'informations sur la façon dont A2P courtage protège les données de ses clients, une Politique relative aux données personnelles est accessible sur le site internet de A2P courtage.

10. Cookies

Le Client est informé que l'accès au Service entraîne le dépôt de cookies par A2P courtage. Ces derniers ont notamment pour but d'éviter la répétition des identifications et d'offrir au Client des conditions optimales d'utilisation du Service.

11. Litiges, juridiction compétente et droit applicable

Toute demande ou renseignement concernant l'Espace Client peut s'effectuer par simple mail à davidcelant@a2pcourtage.fr

En cas de réclamation, le Client pourra s'adresser au Service réclamation de A2P courtage, par courrier envoyé au 10 cours berriat 38 000 Grenoble - ou par e-mail à l'adresse reclamation@a2pcourtage.fr

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation, rédigées en langue française, sont soumises au droit français. A défaut d'accord amiable, tout litige portant sur leur interprétation et/ou leur exécution sera soumis au tribunal compétent en l'espèce les juridictions de l'agglomération grenobloise.

Par sa signature le client accepte ces conditions générales de vente et en accepte le prix.

Signature client